

A'CID

SCI au capital de 1 500 €

Siège social : 12 L'Ecosse

86230 USSEAU

RCS Poitiers 539 606 293

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 1^{er} AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 1^{er} Avril à 17 H,

Les associés de la Société A'CID, Société Civile Immobilière au capital de 1 500 €, se sont réunis au siège social à Usseau, sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal VERCRUYCE, Gérante.

La Présidente constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Dominique MAQUIGNON
Propriétaire de 50 parts
- Madame Isabelle MAQUIGNON
Propriétaire de 50 parts
- Madame Chantal VERCRUYCE
Propriétaire de 50 parts
- TOTAL 150 parts**

La Présidente constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Puis elle dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrits par la Loi et les statuts ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais impartis. L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- * Autorisation de cessions de parts sociales et agrément d'un nouvel associé,
- * Modification statutaire sous réserve de la réalisation des cessions de parts,
- * Remplacement du Gérant,
- * Transfert du siège social,
- * Modifications statutaires,
- * Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, elle met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Bur

ck

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des projets de cession par Mme Chantal Vercruyce et Mme Isabelle Maquignon de la totalité des parts qu'elles détiennent dans la Société, au profit de Mireille Maquignon et Dominique Maquignon, décide d'autoriser ces cessions.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'agréer en qualité de nouvelle associée, Mme Mireille Coupeau épouse Maquignon, née le 16 novembre 1961 à Châtellerault (86) et demeurant 16 Lieudit Montenay à Usseau (86230).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions de parts autorisées sous la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

" Article 6 – APPORTS

Les fondateurs ont effectué les apports en numéraire suivants :

Madame Chantal VERCRUYCE,

la somme de cinq cents euros, ci **500 euros**

Madame Isabelle MAQUIGNON,

la somme de cinq cents euros, ci **500 euros**

Monsieur Dominique MAQUIGNON,

la somme de cinq cents euros, ci **500 euros**

soit au total MILLE CINQ CENTS Euros **1 500 euros**

Cette somme a été libérée par les associés sur première demande de la Gérance au fur et à mesure des besoins de la Société. "

" Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **MILLE CINQ CENTS Euros (1 500 €)**.

Il est divisé en CENT CINQUANTE (150) parts sociales de DIX (10) Euros, chacune, numérotées de 1 à 150, attribuées aux associés comme suit :

- Madame Mireille MAQUIGNON
à concurrence de soixante-quinze parts sociales 75 parts
numérotées de 1 à 75
- Monsieur Dominique MAQUIGNON
à concurrence de soixante-quinze parts sociales 75 parts
numérotées de 76 à 150

Total égal au nombre de parts composant le capital social

soit CENT CINQUANTE parts sociales 150 parts "

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Bal

VC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Chantal Vercruyce de ses fonctions de Gérante, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

En conséquence, l'Associé unique décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée :

Monsieur Dominique MAQUIGNON

Né le 1^{er} janvier 1959 à Usseau (86)

De nationalité Française

Demeurant 16 Lieudit Montenay - 86230 USSEAU

Monsieur Dominique MAQUIGNON exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés et il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Dominique MAQUIGNON a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société à compter du 1^{er} avril 2026 à l'adresse suivante : 16 Lieudit Montenay - 86230 USSEAU.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

" Article 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé **16 Lieudit Montenay - 86230 USSEAU.**

... ",

la suite de l'article étant inchangée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide également de supprimer le Titre VII des statuts, relatif aux dispositions constitutives de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DM

VC

17

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés et le Président de séance.

M. Dominique MAQUIGNON

A stylized signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a long horizontal stroke.

Mme Isabelle MAQUIGNON

A stylized signature in black ink, featuring a large 'I' and 'M' combined.

Mme Chantal VERCRUYCE

A stylized signature in blue ink, with a large 'V' and 'C' combined.